

Canada
Province de Québec
Comté de Gatineau
Municipalité de Cayamant

Séance extraordinaire de conseil de la municipalité de Cayamant tenue le 23 mai 2017 à 19h00 à la salle municipale de Cayamant, sise au 6, chemin Lachapelle.

Sont présents : Raymond Blais, Robert Gaudette, Nicolas Malette et Lise Crêtes;
Est absent : Philippe Labelle (absence motivée).

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Chantal Lamarche, Julie Jetté directrice générale/secrétaire trésorière, occupe le siège de secrétaire d'assemblée.

2017-05-87

Ouverture de la séance

Le conseiller, Raymond Blais, propose et il est résolu que la présente séance extraordinaire soit ouverte à 19h00.

Adoptée unanimement.

2017-05-88

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le conseiller, Robert Gaudette, propose et il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la directrice générale.

Adoptée unanimement.

Avis de convocation : Le conseil constate et mentionne que tous les membres du conseil ont tous reçu l'avis de convocation à cette séance extraordinaire, conformément à la loi.

2017-05-89

Annulation résolution 2017-05-85

ATTENDU QU'un examen des soumissions a été effectué;

ATTENDU QUE la soumission des Entreprises Ma-Mi Inc. n'est pas conforme;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, Nicolas Malette, propose et il est résolu d'annuler la résolution 2017-05-85 et par le fait même annule également l'octroi de contrat audit soumissionnaire Les Entreprises Ma-Mi Incs qui est non conforme pour ledit projet.

Adoptée unanimement.

2017-05-90

Octroi de contrat - Construction d'une patinoire multifonctionnelle asphaltée

ATTENDU QUE la résolution 2017-05-85 a été annulée;

ATTENDU QUE les résultats des soumissions sont :

NOMS des soumissionnaires	MONTANTS SANS TAXE
Les Entreprises Ma-Mi inc. NON CONFORME	255 432,31\$
Clôture Régionale (7143818 Canada inc.)	268 703,39\$
Carrière Tremblay & Fils/ 9001-0216 Québec inc.	271 918,26\$
Les Pavages Lafleur et Fils	277 430,14\$
C'Scellé (2008) inc./ 7006098 Canada inc.	297 841,68\$
Construction FGK Inc	311 152,48\$
Paysagiste Envert et Fils (6535755 Canada Inc)	329 278,75\$
D.Heafey & Fils inc.	339 730,65\$
Equinoxe JMP / 6369472 Canada Inc	340 359,16\$
Pavage Inter Cité/ 130247 Canada Inc	356 575,70\$
Polane Inc	418 374,58\$

ATTENDU QUE suivant la liste des soumissionnaires, le soumissionnaire le plus bas et conforme est Clôture régionale (714318 Canada Inc.) ;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, Nicolas Malette, propose et il est résolu que le conseil municipal attribue le contrat pour la construction d'une patinoire multifonctionnelle asphaltée, suite à la recommandation de Monsieur Joël Lacroix du service de Génie Municipal de la MRC Vallée-de-la Gatineau à : Clôture Régionale (7143818 Canada inc.) au prix de 268 703,39\$ plus les taxes applicables il est également résolu que les dépenses seront prises dans les différents fonds soit : 105 467,00\$ du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique, 28 884,70\$ plus taxes applicables du programme de la Taxe sur l'essence et contribution du Québec, 100 000\$ du Fonds de développement du territoire et la balance sera prise du surplus non affecté de la municipalité au montant de 34 351,69\$ plus taxes applicables.

Adoptée unanimement

2017-05-91

Acquisition de terrain

ATTENDU QUE la municipalité considère qu'il serait avantageux d'être propriétaire de tout le terrain à l'entrée du Village, connu comme étant une partie du lot 27, rang 8, dans le canton de Dorion;

ATTENDU QUE des rencontres et négociations ont eu lieu;

ATTENDU QUE les propriétaires inscrits, à savoir : Mario Boileau et Sylvie Hamelin, autorisent la municipalité à se servir du terrain dès à présent;

ATTENDU QUE lesdits propriétaires se garderont une lisière de terrain pour accéder à leur terrain à l'arrière d'une largeur de 40 pieds pour fins d'accès au bout du chemin de la Sucrierie ;

ATTENDU QUE la municipalité fera faire une description technique dudit immeuble;

EN CONSÉQUENCE la conseillère, Lise Crêtes, propose et il est résolu que la municipalité affecte la somme de 56 500\$ du surplus non affecté de l'année 2016, pour l'achat du terrain adjacent au terrain de la municipalité, connu comme étant une partie du lot 27, rang 8, canton de Dorion. Il est également résolu que la direction générale requière les services d'arpenteur et de notaire pour effectuer le transfert de propriété en toute conformité.

Adoptée unanimement.

Une période de questions a eu lieu

2017-05-92

Fermeture et levée de l'assemblée

Le conseiller, Nicolas Malette, propose et il est résolu que la présente séance soit levée à 19h07.

Adoptée unanimement

Chantal Lamarche
Mairesse

Julie Jetté
Directrice Générale

Approbation de la Mairesse

Conformément à l'article 161, du Code municipal, la mairesse n'est pas tenue de voter. Par contre, par la présente approbation, la mairesse déclare avoir participé aux prises de décisions et qu'elle approuve toutes et chacune des résolutions prises lors de la présente séance de conseil. Tant et pour autant seulement, en ce qui concerne ledit vote, que sur les résolutions ne mentionnant pas déjà, le vote de la mairesse.

Chantal Lamarche